



Commune de Rochefort

(Neuchâtel)

Administration communale
Place du Collège 4
CH - 2019 Rochefort

Tél. 032 / 855 11 19

commune.rochefort@ne.ch
www.rochefort.ch

CCP 20 - 1486 - 3

Information aux administré-e-s

Rochefort, le 19 février 2026

Interdiction de dépôt de déchets en forêts

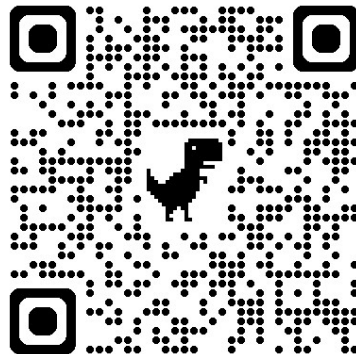
Madame, Monsieur,

Depuis un certain temps déjà, il a été constaté une recrudescence de déchets abandonnés en forêts, en particulier des déchets verts (néophytes envahissantes) et non biodégradables.

Le Conseil communal tient par ces lignes à rappeler aux administré-e-s que **le dépôt de déchets en forêts, de toute sorte, est formellement interdit au sens de l'article 27 de la Loi cantonale sur les forêts (LCFo). Au vu de ce qui précède, il invite chacun-e à éviter dès à présent tout dépôt de déchets – quels qu'ils soient – en forêts. A défaut, les contrevenants seront dénoncés.**

L'exécutif profite de ces lignes pour sensibiliser l'ensemble de ses administré-e-s à la problématique des néophytes envahissantes prioritaires pour le Canton de Neuchâtel. Celles-ci sont listées et représentées au verso de la présente. Il faut en effet savoir que le Groupe Nature de Rochefort effectue un important travail – bénévole qui plus est – en vue d'arracher certaines essences nuisibles à la biodiversité, notamment en forêts mais également chez les privés.

En vue d'endiguer la prolifération de ces espèces envahissantes, le Conseil communal entend apporter sa modeste contribution à cette action en vous recommandant de privilégier les espèces indigènes dans vos jardins et espaces verts. Dans le même ordre d'idée, il encourage celles et ceux qui le souhaitent à éliminer leurs néophytes envahissantes, à tout le moins à veiller à leur non-prolifération. A cette fin, un manuel de gestion de ces dernières visant à les reconnaître et à les traiter correctement est disponible gratuitement, sur demande (032 855 11 19), au Bureau communal de Rochefort. Celui-ci peut également être consulté via le code QR ci-dessous :



Nous vous remercions par avant de l'attention portée à la présente communication et, en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Conseil communal de Rochefort

LISTE DES NÉOPHYTES ENVAHISSANTES PRIORITAIRES POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL

**Plantes qui peuvent poser de graves problèmes
(santé, perte de biodiversité,...)**

Priorité 1: but = éradication



1. Ailante

Ailanthus altissima



2. Ambroisie

Ambrosia artemisiifolia



3. Bunias d'Orient

Bunias orientalis



4. Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum



5. Chèvrefeuille de Henry et du Japon

Lonicera henryi et japonica



6. Impatiente glanduleuse

Impatiens glandulifera



7. Laurier cerise

Prunus laurocerasus



8. Renouées asiatiques

Reynoutria spp.



9. Séneçon du Cap

Senecio inaequidens

Plantes à contenir et éradiquer dans la mesure du possible

Priorité 2: but = contrôle, éradication



10. Solidage du Canada et géant

Solidago canadensis et gigantea



11. Souchet comestible

Cyperus esculentus



12. Vergerette annuelle

Erigeron annuus



13. Buddléa de David

Buddleja davidii



14. Sumac ou Vinaigrier

Rhus typhina



15. Robinier faux-acacia

Robinia pseudoacacia